



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

17 Octobre 2022

DCM 2022-052 : Réserve incendie de La Bouquetière : achat du terrain et choix du notaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide :

- **d'acquérir la parcelle ZE0130,**
- **de retenir maître Chloé PINEAU comme notaire,**
- **d'autoriser M le Maire à signer tous document relatif à cette affaire.**

DCM 2022-053 : Réserve incendie de La Bouquetière : Modification du plan de financement pour ajustement de la demande de subvention auprès du Département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **De confirmer le projet d'aménagement de la réserve incendie de La Bouquetière,**
- **De valider le plan de financement,**
- **D'autoriser M le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du dispositif CAP79 relance 2021.**

DCM 2022-054 : Réserve incendie de La Bouquetière : validation du devis

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants décide de retenir le devis de l'entreprise FORGERIT et autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier après avoir déposé le plan de financement modifié auprès du Département.

DCM 2022-055 : Motion de l'Association des Maires pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales

Dans l'objectif d'avoir une capacité à agir à la hauteur de ses responsabilités, la commune d'Aubigny, à l'unanimité des membres votants, à l'occasion de son conseil municipal du 17 octobre 2022, se joint à l'ADM79 et à l'AMF.

DCM 2022-056 : Désignation d'un correspondant incendie et secours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- **De nommer M Pierre DABIN, conseiller municipal correspondant incendie et secours,**
- **De confier au conseiller municipal correspondant incendie et secours les missions décrites ci-dessous :**
 - ❖ **Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune,**
 - ❖ **Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation,**
 - ❖ **Concourir à la mise en œuvre des obligations de planification et d'information préventive de la commune,**
 - ❖ **Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune,**
 - ❖ **Informé le conseil municipal des actions menées.**